



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition . . . . .	17
Point 2 de l'ordre du jour:	
Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )	
Orateurs:	
M. Sen (FAO) . . . . .	17
M. Maheu (UNESCO) . . . . .	18
M. Schweitzer (FMI) . . . . .	20

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4332, E/4343, E/4352 et Corr.1 et Add.1, E/4353 et Add.1 et Add.1/Corr.1, E/4361, E/4362 et Corr.1, E/4363 et Add.1 et 2, E/4370, E/4378, E/4392, E/4396 et Add.1 à 3 et Add.1/Corr.1; E/CN.11/L.184, E/CN.11/L.185/Rev.1; E/CN.12/767, E/CN.12/768; E/CN.14/370, E/CN.14/397; E/ECE/656) (*suite*)**

2. M. SEN (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que la décision prise par le Conseil de faire de l'aide alimentaire multilatérale l'un des principaux thèmes de sa présente session témoigne de la gravité et de l'urgence du problème et aussi d'une meilleure prise de conscience, par la communauté internationale, de ses responsabilités en la matière. En effet, la situation alimentaire mondiale reste extrêmement précaire. Les mauvaises récoltes des pays en voie de développement, qui ont provoqué un accroissement de leurs importations alimentaires et une ponction sur leurs ressources en devises, ont contribué, avec la diminution des stocks de céréales des Etats-Unis, à faire de la faim dans le monde un problème de plus en plus angoissant, malgré deux décennies d'efforts en faveur du développement.

3. Dans sa résolution 2096 (XX), l'Assemblée générale avait demandé que soit entreprise une étude interinstitutions sur l'aide alimentaire multilatérale. A sa présente session, le Conseil est saisi à ce sujet d'un rapport intérimaire commun du Secrétaire général et du Directeur général de la FAO (E/4352 et Corr.1 et Add.1) et d'un rapport intérimaire de ce dernier au Comité des produits de la FAO (E/4370). Dans ce rapport, M. Sen a essayé d'évaluer quelle sera l'ampleur des déficits alimentaires en 1975 et d'étudier les diverses dispositions d'ordre institutionnel qu'il serait possible de prendre pour exécuter un programme d'aide alimentaire multilatérale de grande envergure. Un tel programme aurait de puissants effets économiques, dont il faut tenir compte, notamment sur la production agricole des pays bénéficiaires et sur les échanges commerciaux normaux. Vu sa complexité, l'aide fournie devrait être acheminée au maximum par la voie multilatérale et, si possible, par une institution unique. Il faudra aussi accorder une attention particulière au problème du financement des achats de produits aux pays en voie de développement qui ne peuvent se permettre d'offrir des conditions avantageuses. Enfin, on ne saurait envisager de donner à l'aide alimentaire multilatérale un caractère permanent. Grâce aux possibilités ouvertes par les progrès de la science et de la technique, on peut espérer

*Président* : M. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie).

*Présents* :

Les représentants des Etats suivants : Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Chili, Chine, Ghana, Irak, Japon, République arabe unie, République centrafricaine.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale.

**Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition (E/L.1169)**

1. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil adopte les recommandations contenues dans le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition (E/L.1169).

*Il en est ainsi décidé.*

corriger avec le temps le déséquilibre qui existe entre la situation démographique et les disponibilités alimentaires. Le vrai problème consiste à accélérer ce processus, avec le concours des pays déficitaires eux-mêmes.

4. La première tâche de ces pays consiste à réduire leur déficit alimentaire en appliquant une politique démographique appropriée et en se dotant d'une agriculture qui puisse subvenir à leurs besoins. Pour cela, il est essentiel d'établir des plans nationaux de développement, et ces plans devront s'inscrire dans un cadre international et tenir compte des tendances et des perspectives de l'économie mondiale. C'est à cela que répond le Plan indicatif mondial de la FAO pour le développement agricole, qui constituera un instrument très utile pour orienter le développement et l'aide au développement. Les conclusions du Plan seront soumises au Congrès mondial de l'alimentation de 1968. Mais d'ores et déjà, il apparaît que, compte tenu de l'accroissement démographique prévisible et de l'objectif de croissance économique de 5 % fixé par les Nations Unies pour la Décennie du développement, les disponibilités alimentaires devront augmenter de 3 3/4 % par an. Les pays en voie de développement ne pourront atteindre cet objectif sans une aide importante des pays développés, en particulier sous forme de moyens de production : engrais, insecticides, matériel agricole, semences de variétés à gros rendement. A cette fin, la FAO a pris l'initiative de mettre sur pied un programme d'aide matérielle à la production alimentaire, qui sera soumis en novembre 1967 à la Conférence de la FAO.

5. La deuxième tâche consiste à donner aux pays en voie de développement les moyens de développer leur commerce, y compris leurs échanges entre eux. A cet égard, on peut signaler les efforts entrepris au sein de la CNUCED et du GATT en vue de réexaminer les politiques commerciales et financières. En attendant, il est urgent d'adopter une politique concertée pour les transferts de produits alimentaires à des conditions non commerciales. L'arrangement sur les céréales qui est résulté des négociations Kennedy et la convocation d'une Conférence sur le blé pour renouveler l'Accord de 1962 sont des décisions importantes pour l'avenir de l'aide alimentaire.

6. Enfin, le développement de l'agriculture ne peut se concevoir sans une amélioration des conditions de l'investissement et du crédit. Ce secteur ne peut se permettre de contracter des emprunts à un taux d'intérêt élevé. Les prêts de l'AID, consentis à des conditions avantageuses avec de longs délais de remboursement, sont une bonne solution. Mais les ressources publiques ne suffisent plus, et il est temps de mobiliser les capitaux privés grâce à des subventions ou à des garanties offertes par les gouvernements. La FAO est disposée à étudier les moyens qui permettraient d'accroître l'ampleur des ressources disponibles pour financer l'expansion de la production agricole. En attendant, elle collabore efficacement avec divers organismes intergouvernementaux, notamment la BIRD.

7. L'industrie doit être mobilisée elle aussi dans la lutte contre la faim. Le programme de coopération

FAO/Industrie a pour objet d'assurer l'expansion des industries associées à la production et à la distribution des denrées agricoles, en encourageant notamment l'accroissement des investissements extérieurs. La création de petites et moyennes industries dans les zones rurales serait aussi un moyen efficace de freiner l'exode de la population rurale vers les villes. La FAO compte pouvoir collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans ce domaine.

8. Le développement de la production agricole pose encore bien d'autres problèmes, et la FAO s'attachera à aider les pays membres à les résoudre. Enfin, elle a réussi aussi à associer les jeunes à son action, ce qui est très important dans les circonstances du moment. Des multitudes d'hommes ont faim ou souffrent de malnutrition. Il faut agir vite et à tous les niveaux.

9. M. MAHEU (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) appelle tout particulièrement l'attention des membres sur certaines suggestions figurant à la fin du rapport annuel de l'UNESCO (E/4347), au sujet de mesures que le Conseil pourrait prendre.

10. La première de ces suggestions intéresse la Décennie du développement. La Conférence générale de l'UNESCO souhaite que l'on parvienne à réduire les charges financières trop lourdes qui résultent, pour les pays bénéficiaires, des projets et programmes d'assistance multilatérale, en raison notamment de l'importance des dépenses locales supportées par le pays qui reçoit l'aide et des conditions relatives à la contrepartie locale. Certes, les gouvernements peuvent parfois se procurer, grâce à l'aide bilatérale, une partie des sommes nécessaires, et l'on ne peut que s'en réjouir. Il n'en reste pas moins qu'un assouplissement des critères et des règles dont l'octroi d'une assistance technique multilatérale est actuellement assorti s'impose. Diverses formules sont possibles : les bénéficiaires pourraient être, dans certaines conditions, dispensés du paiement des frais locaux, ou l'on pourrait envisager, grâce à une coopération entre le PNUD et les banques de développement, des modalités qui permettraient d'alléger pendant un certain temps les charges relatives à la fourniture de la contrepartie nationale. De telles mesures rendraient à la fois plus équitable et plus efficace l'action en faveur du développement. Quelles que soient en fin de compte les modalités retenues, la volonté de rendre plus équitable et plus efficace l'action en faveur du développement s'est manifestée avec force à la Conférence générale de l'UNESCO comme dans d'autres instances internationales.

11. La deuxième suggestion de l'UNESCO a trait à la Journée internationale de l'alphabétisation, que la Conférence générale a invité les Etats membres à célébrer chaque année le 8 septembre. Se référant à une récente recommandation du Comité consultatif international de liaison pour l'alphabétisation, le Directeur général de l'UNESCO demande que les organisations intergouvernementales, plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales et les autorités

nationales de chaque pays s'associent avec éclat à cette manifestation.

12. La troisième suggestion a pour objet le développement des moyens d'information. Il y a cinq ans, à l'occasion de la mise sur orbite du premier satellite rendant possible la transmission de programmes mondiaux de télévision, le Directeur général de l'UNESCO avait insisté sur la nécessité d'élaborer des accords internationaux sur l'exploitation des satellites. Cette nécessité est encore plus urgente aujourd'hui car les possibilités de communication par satellites sont très en avance sur les plans relatifs à leur emploi. C'est pourquoi l'UNESCO, agissant en étroite coopération avec l'ONU et avec l'UIT, a mis au point un programme destiné à promouvoir l'utilisation des communications spatiales en vue de faciliter la circulation de l'information, l'expansion de l'éducation et l'intensification des échanges culturels. A cet égard, la Conférence générale de l'UNESCO, lors de sa prochaine session en 1968, sera saisie d'un rapport sur les problèmes que le développement des communications par satellites pose sur le plan international, et sur les arrangements internationaux qui pourraient se révéler nécessaires pour que ces moyens nouveaux soient employés dans l'intérêt général, conformément aux objectifs de l'Organisation.

13. M. Maheu évoque ensuite les principaux aspects de l'activité de l'UNESCO, tels qu'ils ressortent des débats et des décisions de la quatorzième session de la Conférence générale, qui s'est tenue à Paris en novembre 1966 et qui coïncidait avec la célébration du vingtième anniversaire de l'Organisation. Il insiste notamment sur le fait que le projet de budget, comme le projet de programme, a été adopté à l'unanimité des 120 Etats membres. Il s'agit là d'un budget en augmentation, ne comportant pas de déficit. L'accroissement des crédits demandés correspond à un accroissement du volume des activités; il résulte également de l'adoption d'une nouvelle méthode de prévision des dépenses, puisque l'on a pris pour base des évaluations budgétaires le niveau des prix et des rémunérations au commencement de l'exercice biennal.

14. M. Maheu souligne que le programme de l'UNESCO comprend de plus en plus de plans d'action à long terme largement ouverts à la coopération internationale, notamment dans le domaine scientifique. Il cite, à titre d'exemple, les activités de l'UNESCO dans le domaine des sciences de la mer, où l'Office d'océanographie fournit un cadre pour les recherches fondamentales que conduisent les 56 Etats de la Commission océanographique intergouvernementale. De même, la Décennie hydrologique internationale regroupe des programmes nationaux et des programmes régionaux, les Etats membres intéressés pouvant à leur gré faire des offres de coopération ou formuler des demandes d'assistance. Aux activités financées à l'aide du programme ordinaire viennent s'ajouter toute une gamme d'activités financées au moyen de ressources extra-budgétaires, par exemple celles qui sont allouées pour l'exécution de projets du PNUD relevant de la compétence de l'UNESCO. A l'heure actuelle, ces ressources extra-budgétaires représentent un peu moins de la

moitié du total des ressources mises en œuvre par l'UNESCO dans le cadre de son programme, ce qui lui permet de travailler dans de bonnes conditions d'équilibre et d'autonomie. L'UNESCO prête en outre son assistance aux Etats membres désireux d'atteindre des objectifs définis ou approuvés par elle avec le concours financier d'autres institutions. M. Maheu en cite quelques exemples qui montrent que l'UNESCO peut ainsi intensifier et élargir son action en faveur des pays en voie de développement avec un minimum d'appareil administratif. Le programme de l'UNESCO apparaît donc de plus en plus comme un « programme-cadre » ouvert à la coopération et aux initiatives des Etats membres et des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux.

15. Bien entendu, il y a un lien étroit entre l'action de l'UNESCO et les objectifs de l'ONU. En ce qui concerne le problème du colonialisme et du racisme, par exemple, l'UNESCO a établi un rapport sur les effets de la politique d'apartheid sur l'éducation, la science, la culture et l'information en Afrique du Sud. En outre, elle a convoqué pour septembre 1967 une réunion d'experts qui va probablement adopter une déclaration sur la race et les préjugés raciaux, déclaration destinée à compléter et mettre à jour la Déclaration de 1951 sur la race et les différences raciales.

16. Le problème du développement retient lui aussi toute l'attention de l'UNESCO, car le développement, déclare M. Maheu, est l'une des tâches les plus pressantes de la paix. Il ne peut se réduire à une question de technique économique et d'efficacité, mais doit être envisagé aussi sur le plan politique, sur le plan humain et sur celui de la justice.

17. Abordant le problème de la coordination des activités de l'UNESCO avec celle des autres organismes des Nations Unies, M. Maheu souligne que la coordination ne peut être conçue comme un contrôle restrictif; elle est au contraire une des conditions de base de l'efficacité et du développement normal des activités. C'est pourquoi l'UNESCO est engagée dans une fructueuse coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, comme le FISE, la BIRD et le PAM. En 1966, elle a participé à près de 100 activités ou projets importants en coopération avec un ou plusieurs organismes des Nations Unies. On peut citer à cet égard la recommandation sur la condition du personnel enseignant, élaborée en étroite coopération avec l'OIT, la préparation de la carte mondiale des sols, conduite en collaboration avec la FAO, et les divers projets mis en œuvre dans le cadre de la Décennie hydrologique internationale avec l'ONU, la FAO, l'OMM, l'OMS et l'AIEA.

18. La coordination est particulièrement importante dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, et le Directeur général de l'UNESCO se félicite de l'action entreprise par le Bureau consultatif interorganisations du PNUD, qui offre aux institutions spécialisées la possibilité d'être des organisations participantes, de véritables partenaires, selon l'expression du Directeur du PNUD. En particulier, M. Maheu se réjouit

de voir un accord unanime se réaliser sur la base des propositions qu'il a formulées à la dernière session du Bureau au sujet de l'enseignement et de la recherche au niveau universitaire dans les sciences de base.

19. M. Maheu aborde ensuite les problèmes que pose la coordination entre l'UNESCO et la FAO en matière d'enseignement agricole. Il rappelle notamment que la Conférence générale, par sa résolution 2.342, l'a autorisé à conclure un nouvel accord de coopération tripartite avec la FAO et l'OIT. Une réunion à laquelle participaient de hauts fonctionnaires de l'UNESCO, de l'OIT et de la FAO s'est tenue à Paris en avril 1967 et a abouti à l'établissement d'un rapport conjoint (E/AC.24/L.306). Après avoir pris connaissance de ce rapport, M. Maheu a proposé au Directeur général de la FAO la création d'une division mixte qui s'occuperait de l'ensemble du programme de la FAO et de l'UNESCO en matière d'enseignement agricole et qui opérerait alternativement à Rome et à Paris. Cette initiative a reçu l'approbation du Conseil exécutif de l'UNESCO. Pour sa part, le Comité du programme et de la coordination, lors de la deuxième partie de sa première session, tenue à New York en juin 1967, a examiné le problème (voir E/4395, par. 21 à 24) et exprimé le vœu de voir se poursuivre les consultations entre la FAO et l'UNESCO en vue de l'établissement d'une division mixte pour l'enseignement et la formation agricoles, avec la participation de l'OIT. Le Comité a en outre demandé que le rapport sur la réunion tripartite de Paris soit distribué aux membres du Conseil économique et social, et M. Maheu appelle l'attention du Conseil sur ce document qui pourrait faciliter la solution des problèmes posés.

20. Une autre difficulté qui a surgi entre l'UNESCO et la FAO concerne le Comité consultatif international sur l'enseignement et les sciences agricoles. Invité à désigner trois des quinze membres du Comité, le Directeur général de la FAO a fait savoir au Directeur général de l'UNESCO qu'il ne pouvait donner suite à cette invitation tant que l'ensemble du contentieux entre les deux organisations dans ce domaine n'aurait pas été réglé. M. Maheu regrette cette décision et souhaite que les représentants de la FAO puissent occuper prochainement les sièges qui leur sont réservés au sein du comité en question.

21. En ce qui concerne la conférence mondiale sur l'enseignement et la formation agricoles, dont la convocation a été décidée par la FAO, M. Maheu prend note des intentions de la FAO de faire appel à la collaboration de l'UNESCO pour la préparation et la conduite de cette conférence. Il fait cependant observer que l'organisation de conférences conjointes soulève certaines difficultés, parfois de caractère politique, mais il est persuadé que l'on trouvera des formules satisfaisantes pour assurer l'indispensable collaboration entre les institutions spécialisées.

22. Quoi qu'il en soit, M. Maheu se félicite de la décision du Conseil de la FAO qui a invité le Directeur général de cette organisation à poursuivre les négociations avec le Directeur général de l'UNESCO en vue de par-

venir à un accord sur les modalités d'une coopération effective, étant entendu qu'une commission paritaire *ad hoc* composée de membres du Conseil de la FAO et du Conseil exécutif de l'UNESCO pourrait être constituée au cas où les efforts des secrétariats n'aboutiraient pas. Il faut également se réjouir que les représentants des gouvernements aient su reconnaître que certaines des difficultés rencontrées au niveau des secrétariats sont la conséquence d'un manque de coordination au niveau national. L'UNESCO, pour sa part, n'a jamais revendiqué une compétence exclusive en matière d'enseignement et de sciences agricoles, domaine qui requiert la collaboration de nombreuses disciplines et de nombreuses institutions. M. Maheu espère sincèrement que l'UNESCO et la FAO pourront enfin conjuguer leur savoir et leurs efforts de façon à constituer la division mixte proposée par la Conférence générale de l'UNESCO, à laquelle l'OIT pourrait être associée. Le Directeur général de l'UNESCO est prêt à envisager l'établissement de cette division à Genève, si une telle formule pouvait aplanir les difficultés. En tout cas, il se réjouit que les suggestions qu'il a formulées à cet égard aient retenu l'attention du Conseil de la FAO.

23. S'agissant de l'examen général des programmes des organismes des Nations Unies, préconisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2188 (XXI), le Directeur général de l'UNESCO s'associe aux conclusions formulées par le CAC au paragraphe 32 de son rapport (E/4337); il estime qu'une étude générale serait nécessairement superficielle, donc superflue. En revanche, l'utilité d'études spécifiques paraît évidente. De toute façon, un examen général des activités exigerait beaucoup de temps et entraînerait des dépenses élevées dont le Directeur général de l'UNESCO serait obligé de réclamer le remboursement à l'ONU.

24. Pour conclure, M. Maheu affirme l'intérêt que l'UNESCO porte à la question visée au point 8 de l'ordre du jour intitulé « Mise en valeur et utilisation des ressources humaines »; cette question fait l'objet d'un important rapport du Secrétaire général (E/4353 et Add.1 et Add.1/Corr.1), à la préparation duquel l'UNESCO a participé en étroite collaboration avec l'OIT. Il souhaite cependant que l'utilisation des ressources humaines ne soit pas considérée dans un sens strictement utilitaire. Par le rôle qu'elle joue dans la formation du personnel enseignant, l'UNESCO contribue activement à la formation d'un personnel national au service du progrès économique et social des pays en voie de développement. Consciente de l'impérieuse nécessité d'assurer le développement économique et d'y contribuer par un apport d'hommes instruits, l'UNESCO voit la finalité du développement et de la bonne utilisation des ressources humaines dans l'homme lui-même. Tel est l'esprit qui inspire tout son programme et toute son action.

25. M. SCHWEITZER (Directeur général du Fonds monétaire international) dit que l'activité économique mondiale, en rapide expansion depuis le début de la décennie, a commencé à marquer le pas vers le milieu de l'année dernière, en raison d'un net ralentissement de l'activité de la plupart des économies industrielles; celui-

ci s'est traduit par un relâchement des pressions inflationnistes mais il a eu aussi des effets défavorables sur les prix à la production et à l'exportation dans un grand nombre de pays en voie de développement. A ce ralentissement de l'activité économique des pays industrialisés — particulièrement prononcé dans quatre d'entre eux, les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne et le Royaume-Uni — n'ont guère échappé que le Japon et l'Italie, où le rythme de la production industrielle est resté rapide. Ce sont les pays peu développés, producteurs de produits primaires, qui ont le plus pâti de ce ralentissement; en effet, leurs exportations totales sont restées stationnaires pendant la période de six mois qui a pris fin en mars dernier.

26. La situation actuelle est donc sensiblement différente de celle qui existait à la fin de 1965 et au début de 1966. L'économie mondiale était alors en pleine expansion et, pour la première fois depuis la fin de la guerre, pratiquement tous les pays industrialisés utilisaient à plein leurs ressources, ou bien, comme dans le cas de la France, de l'Italie et du Japon, entraient dans une phase d'expansion économique après une période de stagnation. Par ailleurs, les pays en voie de développement voyaient leurs recettes d'exportation s'accroître rapidement en raison de l'augmentation de la demande dans les pays industrialisés. Si, au début de 1966, certains pays industrialisés, tels la France, l'Italie et le Japon, disposaient d'une capacité économique de réserve suffisante pour continuer leur politique d'expansion, d'autres commençaient déjà à se heurter à la nécessité de contenir la hausse des coûts et des prix. Malheureusement, certains pays pour lesquels se profilaient déjà des problèmes de balance des paiements ont tardé à adopter les mesures de restriction financière qui leur auraient permis d'empêcher une poussée inflationniste. Peu désireux de recourir à des mesures fiscales, ces pays ont eu tendance à leur préférer l'emploi d'une politique monétaire. Or dans ces conditions la situation monétaire, déjà difficile en raison de l'importance des fonds demandés pour financer les investissements privés et combler les déficits du secteur public, s'est aggravée, et l'on a vu les taux d'intérêt atteindre leur plus haut niveau depuis la période 1920-1930. Dans certains pays industrialisés, le resserrement du crédit a défavorablement affecté divers secteurs de l'économie.

27. Sur le plan extérieur les politiques anti-inflationnistes appliquées dès 1965 ont nettement influé sur la balance des paiements des pays, mais elles ne semblent pas avoir durablement réduit le déséquilibre des paiements à l'échelle internationale. De fait, elles n'ont guère contribué à équilibrer les courants internationaux de capitaux car, dans la majorité des cas, les pays ont restreint le crédit sans tenir compte de la force ou de la faiblesse de la position de leur balance extérieure des paiements.

28. Il convient de signaler par ailleurs que ces politiques ont été adoptées au moment même où les prix subissaient une hausse exceptionnelle, tandis que la production et la demande tendaient à redevenir stationnaires. Dès le milieu de 1966, les économies des pays industrialisés marquaient le pas. Avec le recul on

peut considérer que ce ralentissement était à la fois une nécessité et un bienfait sur le plan national et à l'échelle mondiale, car l'intensité de la demande dans les divers pays était incompatible avec le maintien de la stabilité des prix et de l'équilibre des balances des paiements.

29. Ce ralentissement économique dure depuis un an environ. Or il importe que l'expansion économique, dans la stabilité des prix, reprenne dans les pays industrialisés, et les pays en voie de développement ne sont pas les derniers à y avoir intérêt. De toutes parts, les pouvoirs publics favorisent le retour à des taux de croissance plus normaux, principalement en abandonnant la sévérité monétaire de 1966.

30. Lorsqu'ils s'efforcent d'encourager l'expansion économique et de lutter en même temps contre les pressions inflationnistes, les pays industriels se heurtent à un problème grave: comment amener la croissance à un taux compatible avec l'accroissement de la capacité de production? De plus, il semble que les conflits entre les objectifs extérieurs et intérieurs se soient à nouveau aggravés dans certains grands pays après avoir diminué en 1965. Le problème que pose ce conflit aux Etats-Unis est particulièrement important du fait que la reprise économique dans ce pays interesse aussi le reste du monde. Or les mesures destinées à ramener le taux de croissance, aux Etats-Unis, à un niveau où il ne présentera plus de danger inflationniste risquent d'aller à l'encontre de l'amélioration de la balance des paiements courants, surtout si dans l'avenir l'expansion devait être plus rapide aux Etats-Unis que chez leurs principaux partenaires commerciaux. De là l'importance d'adopter une politique appropriée d'ajustement dans le domaine des paiements internationaux.

31. Pour sa part, le Gouvernement des Etats-Unis devra surveiller de près toute extension de la récente tendance à une plus grande liberté monétaire, mais d'autres pays pourront eux aussi contribuer notablement au rétablissement de la situation internationale, notamment l'Allemagne, la France et l'Italie, qui disposent de réserves en devises assez considérables et dont les objectifs intérieurs et extérieurs ne sont pas en conflit. Cela renforcerait l'économie mondiale en relançant l'activité des pays industrialisés, tout en permettant un relâchement des pressions qui s'exercent sur la balance des paiements extérieurs des Etats-Unis.

32. Les pays en voie de développement devraient bénéficier directement de la reprise économique des pays industrialisés. La première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement a démontré qu'il existe un lien étroit entre l'augmentation de la production globale et celle des recettes d'exportation. On a constaté que, pour des raisons diverses, une amélioration de la production des pays en voie de développement a coïncidé, presque sans exception, avec un accroissement rapide des exportations. Cela peut s'expliquer, en un sens, par le fait que les sources de financement extérieur auxquelles les pays en voie de développement peuvent recourir sont limitées. En effet, lorsque leurs recettes d'exportation diminuent, ces pays

se voient contraints de diminuer leurs importations et, étant donné que nombre de ces pays importent dans une large mesure leurs matières premières et leurs biens d'équipement, leur production s'en ressent inévitablement. Le ralentissement économique et la diminution des importations des pays industrialisés a provoqué un ralentissement de l'activité économique dans les pays en voie de développement et une chute des prix, notamment des prix agricoles, à la fin de 1966 ; et si l'on signale un léger redressement des prix depuis le début de 1967, il est plus imputable aux troubles politiques et aux difficultés d'approvisionnement de certains pays en voie de développement qu'à un renouveau de la demande d'importation des pays industrialisés.

33. Pour les pays en voie de développement, les difficultés provoquées par la conjoncture économique défavorable qui sévit dans le monde industriel ont été encore aggravées par le resserrement sévère du crédit qui a réduit leurs possibilités d'emprunt sur la plupart des marchés financiers et accru leurs difficultés de balance des paiements. D'autre part, les pays en voie de développement ont acquis en 1966 moins de devises qu'en 1965 et parfois même ils ont vu leurs réserves diminuer. Si la situation de la demande internationale ne se rétablit pas, les pays en voie de développement devront peut-être limiter leurs importations et, partant, leur production. En 1966 et au début de 1967, le mécanisme mis en place par le FMI pour le financement compensatoire des fluctuations des exportations a servi cinq fois et, durant la même période, plusieurs pays en voie de développement qui comptent parmi les plus industrialisés ont dû effectuer des tirages sur le Fonds.

34. Dans l'ensemble, la situation des pays en voie de développement a été moins favorable en 1966 que durant les deux années précédentes. Non seulement leur position extérieure s'est généralement détériorée, mais l'indice du coût de la vie a, dans de nombreux cas, augmenté davantage. En outre, les taux d'accroissement de la production semblent avoir fléchi dans un grand nombre de pays se trouvant à des stades différents de développement.

35. Cette situation est due dans une large mesure à des influences purement internes. C'est ainsi que l'agriculture des pays en voie de développement, dont la situation a été dans de nombreux cas aggravée par la sécheresse de 1966, n'a pas été en mesure de pourvoir aux besoins de l'économie. Or, la situation agricole est d'autant plus grave qu'existe dans les pays en voie de développement un lien étroit entre les recettes en devises et l'accroissement de la production. Dans les pays dont la population croît rapidement mais dont les possibilités d'exportation de matières premières non agricoles ou de produits manufacturés sont limitées, l'augmentation des exportations dépend forcément de celle de la production agricole. Si la production stagne, les exportations font de même, puisque l'accroissement de la demande de produits alimentaires entraîne automatiquement une diminution de la quantité de produits exportables ; il faut peut-être même dans ce cas réserver une proportion accrue des recettes en devises au paiement des importations de produits alimentaires.

A cet égard, on peut s'inquiéter de constater que, dans leur ensemble, les pays en voie de développement ont exporté ces dernières années à peine 4 % de produits agricoles non alimentaires de plus que précédemment, les pays d'Asie et du Moyen-Orient ne réussissant même pas du tout à accroître leurs exportations de produits agricoles.

36. Du point de vue de la demande, la détérioration de la situation budgétaire de nombreux pays en voie de développement est devenue de plus en plus préoccupante, d'autant qu'elle s'accompagne le plus souvent d'un accroissement considérable des dépenses courantes du secteur public. Il se peut que ces dépenses visent à protéger certains revenus contre le grignotement inflationniste, mais dans la plupart des cas elles prolongent et intensifient le processus d'inflation, et les réajustements auxquels il faut finalement procéder sont alors d'autant plus difficiles. Il est évident en outre que, puisque les gouvernements agissent de plus en plus sur le développement économique, il faut reconsidérer la structure fiscale afin d'éviter, d'une part, que certains revenus en rapide accroissement restent inutilisés et, d'autre part, que le secteur public soit le grand facteur de déséquilibre de l'économie. Ces dernières années, un certain nombre de pays en voie de développement ont tenté de ramener l'équilibre extérieur et intérieur en adoptant de grands programmes pour concilier les exigences diverses de la demande et améliorer l'utilisation de leurs ressources limitées ; pour ce faire, ils ont eu recours à des ajustements du taux de change et ont tenté dans certains cas d'élaborer une politique de salaires rationnelle. Ces efforts de stabilisation ont donné des résultats parfois prometteurs, surtout lorsque les pays ont tenté dans le même temps d'améliorer le rendement de l'agriculture et les structures fiscales.

37. En ce qui concerne l'accroissement des recettes en devises et de la capacité d'importation des pays en voie de développement, l'expérience montre que ces pays ont intérêt à maintenir des liens étroits avec les marchés des pays industriels. C'est pourquoi il faut se féliciter des récents succès des négociations Kennedy et espérer que les efforts dans ce sens se poursuivront en vue de l'élimination ou de la réduction des tarifs douaniers qui grèvent de nombreux produits tropicaux.

38. Par ailleurs, l'amélioration de la capacité d'importation des pays en voie de développement dépend des possibilités qu'ils ont de trouver dans le monde industriel des sources de financement à long terme. Depuis quelques années, l'ampleur du financement est en régression par rapport à l'accroissement de la production des pays industriels. Les prêts privés et l'investissement direct sont restés la principale source d'expansion. Il est bon de noter à cet égard que les pays industriels qui imposent des restrictions aux courants de capitaux ont tenté, avec quelque succès, d'éviter que les pays en voie de développement ne souffrent de l'application de leurs programmes de rétablissement de la balance des paiements. Mais dans l'ensemble, les pays industriels n'ont pas encouragé les capitaux

privés à se placer dans les pays en voie de développement; ce financement est par conséquent fonction des conditions qui règnent dans les pays industriels eux-mêmes, et il a considérablement diminué en 1966. Ce fait est d'autant plus inquiétant que les prêts officiels aux pays en voie de développement n'ont guère augmenté depuis quelques années.

39. En conclusion, M. Schweitzer insiste sur la nécessité de faire repartir l'économie, mais d'une façon équilibrée. Il faudra pour cela que les pays sachent concilier leur propre intérêt et celui de la communauté internationale dans son ensemble.

La séance est levée à 12 h 30.